



# SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°238

DECEMBRE 2016

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 DECEMBRE 2016

**Présents : 14**

**Absents excusés :** Emmanuelle GONCALVES qui donne pouvoir à Muriel MALNOË  
Jacqueline MARTINO qui donne pouvoir à Isabelle SIRLIN  
Hervé MICHAUD

**Absent :** Claude LEVRAUD

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 00  
**Karine BERTHO est nommée secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 Novembre 2016.
- 2- DELIBERATIONS.
  - a- Autorisation pour mandatement en 2017, à hauteur du 1/4 des crédits votés en investissement en 2016.
  - b- Mise en place du régime indemnitaire au bénéfice des agents de la commune.
  - c- Adhésion à un groupement de commandes ARC SUD BRETAGNE :
    - Pour l'acquisition et la livraison de fournitures de bureau.
    - Pour l'acquisition et la livraison de fournitures d'entretien.
  - d- Travaux d'aménagement des rues de CAMBONY et des FORGES – Résultat de l'appel d'offres.
- 3- Questions et informations diverses.
  - a- Dates des élections nationales en 2017.
  - b- Problème de réception de la télévision au village de CRAN.
  - c- Population INSEE.
  - d- Bilan du Téléthon.

**1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 Novembre 2016.**

**Accord du conseil avec 14 voix pour et 1 abstention (Béatrice BALAC est arrivée après le vote).**

**2- DELIBERATIONS.**

**a- Autorisation pour mandatement en 2017, à hauteur du 1/4 des crédits votés en investissement en 2016.**

Monsieur le Maire propose de délibérer afin de pouvoir procéder au paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2017 dans la limite du quart des dépenses d'investissement de 2016.

- Budget principal - Crédits ouverts : 245 278 €.
- Budget Annexe Assainissement – Crédits ouverts : 26 729 €.

**Accord du conseil à l'unanimité des présents (Béatrice BALAC est arrivée après le vote).**

**b- Mise en place du régime indemnitaire au bénéfice des agents de la commune.**

Marie-Claire Loyer (Directrice Générale des Services) rappelle que l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise, est d'ores et déjà transposable aux cadres d'emplois territoriaux suivants :

- Toute la filière administrative
- animateurs et adjoints d'animation
- ATSEM

Pour les techniciens, le décret n'étant pas encore paru, le conseil municipal délibérera ultérieurement. Elle précise aussi que le régime indemnitaire **RIFSEEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est composé de deux primes :

- **IFSE** (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) : élément fixe et obligatoire versé mensuellement. Elle est liée à la fonction de l'agent, de sa fiche de poste et de l'organigramme et est attribuée selon que le poste relève de la catégorie A, B et C (catégorie statutaire).
- **CIA** (Complément Indemnitaire Annuel) : élément variable versé en une seule fois. Il est lié aux résultats de l'évaluation individuelle et la manière de servir.

L'appréciation des résultats de l'évaluation individuelle et de la manière de servir sera classée en 5 catégories :

Les bénéficiaires sont les agents stagiaires et titulaires, ainsi que les agents non-titulaires ayant un contrat d'une durée de 3 mois consécutifs.

Des indemnités sont versées au prorata de la durée hebdomadaire de travail de l'agent.

En cas de congé maladie ordinaire, congé longue maladie, congé grave maladie et congé longue durée, elle ne sera plus versée à compter du 31<sup>ème</sup> jour d'absence cumulé sur les 12 derniers mois.

Elle sera maintenue pour les agents en congé de maternité, paternité, adoption et congé maladie pour accident de service, pour maladie professionnelle et temps partiel thérapeutique.

Toutes ces modifications de rémunération auront un impact budgétaire d'environ 10 000€.

**Accord du conseil avec 14 voix pour et 2 abstentions.**

**c- Adhésion à un groupement de commandes ARC SUD BRETAGNE :**

M. Le Maire rappelle que la mutualisation des achats est une des actions inscrites dans le Schéma Directeur d'Organisation et de Mutualisation des services et approuvé par le conseil municipal le 29 octobre 2015.

Le groupement de commandes présente 2 intérêts majeurs avec d'une part, permettre de disposer de compétences techniques, juridiques et financières et d'autre part de bénéficier de prix plus compétitifs.

- Pour l'acquisition et la livraison de fournitures de bureau.

Il est proposé un groupement de commandes entre la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE, les communes d'ARZAL, LA ROCHE BERNARD, LE GUERNO, MARZAN, MUZILLAC, NIVILLAC, NOYAL MUZILLAC, SAINT DOLAY et le CCAS de NIVILLAC. Ce marché comprend 3 lots.

- 1- Lot 1 : Fournitures administratives
- 2- Lot 2 : Consommables informatiques
- 3- Lot 3 : Chemises (lot réservé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire)

La durée du marché est d'un an renouvelable deux fois et les besoins sont estimés à 45 000 € par an soit 135 000 € sur 3 ans.

Il convient de désigner un titulaire (Joël BOURRIGAUD) et un suppléant (Yves BERTHO) pour représenter la commune au sein de la commission d'appel d'offres.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

- Pour l'acquisition et la livraison de fournitures d'entretien.

Il est proposé un groupement de commandes pour l'acquisition et la livraison de fournitures d'entretien entre la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE et les communes de LE GUERNO, LA ROCHE BERNARD, MARZAN, NIVILLAC et SAINT DOLAY.

La durée du marché est d'un an renouvelable deux fois et les besoins sont estimés à 38 000 € par an soit 114 000 € sur 3 ans.

Il convient de désigner un titulaire (Joël BOURRIGAUD) et un suppléant (Yves BERTHO) pour représenter la commune au sein de la commission d'appel d'offres.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

- d- Travaux d'aménagement des rues de CAMBONY et des FORGES – Résultat de l'appel d'offres.

M. Le Maire présente aux conseillers municipaux le résultat de l'appel d'offres concernant l'aménagement des rues de CAMBONY et des FORGES. Le marché est décomposé en deux tranches. Une tranche ferme pour la rue des FORGES et une tranche conditionnelle pour la rue de CAMBONY.

7 entreprises ont retirés un dossier et 4 entreprises ont répondu. La commission d'appel d'offres qui s'est réunie deux fois propose de retenir l'offre la mieux disante celle de l'entreprise LEMEE LTP pour un montant de 290 940,24 € HT.

**Accord du conseil à l'unanimité (15 voix pour) Frank FREHEL n'a pas pris part au vote.**

- 3- Questions et informations diverses.

- a- Dates des élections nationales en 2017.

Les dates pour les élections présidentielles sont le 23/04/2017 pour le premier tour et le 7/05/2017 pour le second tour.

Les dates pour les élections législatives sont le 11/06/2017 pour le premier tour et le 18/06/2017 pour le second tour.

- b- Problème de réception de la télévision au village de CRAN.

Céline BAILLY signale que la réception de la télévision (TNT en version hertzienne) est de mauvaise qualité sur le village de CRAN. M. Le MAIRE répond qu'il ne peut résoudre le problème, et peut être faire comme certains habitants qui se sont dotés de parabole pour améliorer la réception.

- c- Population INSEE.

M. Le Maire communique le chiffre de l'INSEE de la population recensée en janvier 2016 : 2465 habitants.

- d- Bilan du Téléthon.

Isabelle SIRLIN informe les élus sur les résultats obtenus pour le Téléthon à SAINT DOLAY. Le bénéfice de cette manifestation a été de 8 178,80 €. Merci aux organisateurs de ce téléthon pour cette grande réussite.

**Prochain conseil municipal le jeudi 26 Janvier 2017 à 20 heures 00**

## **Borne Electrique**

Depuis le 1/12/2016, le SDEM (Syndicat Départemental d'Énergie du Morbihan) a mis en service la borne électrique à recharge accélérée pour les véhicules légers. Cette borne est située à l'entrée coté EST du parking de la salle polyvalente avec deux emplacements réservés exclusivement à cet effet.

Tout autre stationnement de véhicule est interdit, y compris devant ces emplacements, toute infraction est sanctionnable.

---

## **Ecole Notre Dame / Jeanne d'Arc**

L'APEL et l'OGEC organise le **dimanche 15 Janvier 2017 à partir de 14 heures un super loto** animé par Marie Hélène.

Ouverture des portes à 12 heures.

Bons d'achat de 500 €, Bon d'achat de 200 €, lave-linge, caddies de course (2 de 80 € ; 3 de 40 €, 6 de 50 €) et de nombreux autres lots.

---

## **Club du 3<sup>ième</sup> âge des ajoncs d'or**

Le Club des ajoncs d'or organise le **dimanche 22 janvier 2017 à partir de 14 heures un loto** animé par Gilles.

Ouverture des portes à 12 heures.

Premier lot, un bon d'achat de 500 € et de nombreux autres lots.

---

## **UNC de SAINT DOLAY/THEHILLAC**

L'UNC de SAINT DOLAY/THEHILLAC organise le **dimanche 29 janvier 2017 à 14 heures un loto** animé par Gilles.

Ouverture des portes à partir de 12 heures.

Premier lot, un bon d'achat de 500 € et de nombreux autres lots.